

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON

Délibération n°2024-04-06

Séance du 18 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date de convocation :  
Le 01/07/2024

Date d'affichage :  
Le 01/07/2024

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

**OBJET**

**DELIBERATION** Convention de mission confiée à l'Agence Aveyron Ingénierie pour l'assistance pour la réparation du pont du Chemin de Guillaume.

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite réparer le pont du Chemin de Guillaume qui suite à un diagnostic effectué par l'Etat est classé en niveau 4 la structure est altérée par un défaut majeur. Pour cela elle confie à l'Agence Aveyron Ingénierie dont elle adhère depuis 2013, les prestations suivantes :

- Réaliser un diagnostic de l'ouvrage
- Réaliser un cahier des charges pour consulter un Maître d'Oeuvre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- **D'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tous documents qui ci-réfère**
- **D'inscrire au budget les sommes définies dans la convention.**

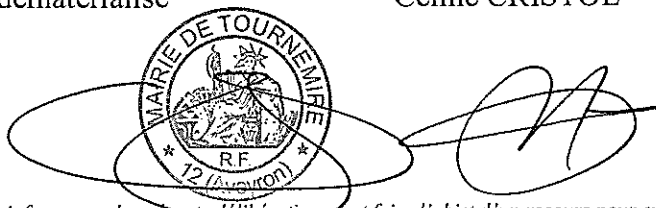
Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 25/07/2024  
et publication sur le site  
internet de la commune  
[www.tournemire-aveyron.fr](http://www.tournemire-aveyron.fr)  
du 25/07/2024

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal  
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER  
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance  
Céline CRISTOL



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.*